D'autre part, chaque boulanger enverra à ses clientes une circulaire ainsi conçue :

Madame,

En raison de l'application de la nouvelle loi sur le repos hebdomadaire, j'ai l'honneur de vous informer que la boulangerie sera fermée tous les lundis à partir du lundi 10 septembre.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir donner le samedi votre commande en double à la porteuse ou bien, si vous le préférez, de venir le dimanche au magasin faire votre provision pour le lundi.

Recevez, madame, etc.

Mais pour qu'il soit possible de donner à la clientèle le dimanche une provision de pain pour le lundi, il faudrait admettre que les ouvriers consentiront à assurer dans une seule nuit la production de deux journées.

Or, la fédération ouvrière de l'alimentation a déjà enjoint à tous ses adhérents de déserter les fournils aussitôt le travail normal achevé. Elle entend combattre énergiquement le repos collectif. Le secrétaire de la fédération déclare :

Nous nous efforcerons de déjouer les projets de nos patrons. C'eût été pour nous une maladresse insigne que de nous rallier à la proposition du repos collectif; on n'eût point manqué de faire retomber sur nos têtes la gêne que les Parisiens vont éprouver. Le pain rassis ne sera pas de leur goût, ce n'est guère douteux.

Les boulangers ne pourront assurer leur production normale — même si les clients consentaient au pain rassis — parce que nos adhérents déserteront les fournils aussitôt le travail normal achevé. Or, le travail normal à Paris, ce sont les quatre fournées qui représentent le salaire hebdomadaire de 49 fr.; nous autoriserons, le cas échéant, une ou deux fournées supplémentaires, payées suivant le tarif reconnu par le conseil des prud'hommes de la Seine. Mais c'est là notre concession unique. Nos camarades n'étant point retenus par un délai-congé, usent d'un droit strict en abandonnant le patron sans avis préalable.

M. Bousquet estime que la production du dimanche est certaine, mais que celle du lundi devient très problématique.

LES BOULANGERS EN PROVINCE

Au *Havre*, la grève des ouvriers boulangers n'est toujours pas terminée. Une réunion de conciliation a eu lieu hier entre les délégués de la chambre syndicale patronale de la boulangerie et ceux de la chambre syndicale ouvrière, dans le cabinet de M. Roguet, juge de paix du 3e canton de Rouen. Au nom des patrons, M. Rollin, président de la chambre, a d'abord rappelé que par esprit de conciliation, les patrons ont accepté le repos hebdomadaire par roulement, au lieu du repos collectif primitivement exigé, mais sous la condition qu'ils ne paieraient pas le jour de repos pris par leurs ouvriers. Par contre, ils s'engageaient, bien entendu, à payer l'extra suivant les chiffres du tarif fixé pour les ouvriers habituels.

Les grévistes s'étaient déjà prononcés sur ces conditions qui avaient été repoussées.

M. Boulard, un délégué ouvrier, répondant à M. Rollin, proposa alors comme transaction l'unification des salaires et la fixation d'un tarif commun à tous les ouvriers de la corporation. La question du paiement de la journée de repos était abandonnée.

En ce qui concerne l'unification des salaires, M. Rollin a fait observer qu'il importait de maintenir une différence entre le salaire du brigadier et celui du second. Le travail du premier est en effet plus difficile et comporte une certaine part de responsabilité.

Tenant compte de cette observation, les délégués ouvriers ont alors déclaré qu'ils soumettraient à leur syndicat le tarif de salaires suivant, applicable aux boulangeries qui font jusqu'à quatre fournées : 6 fr. pour les brigadiers et 5 fr. 50 pour les seconds.

A la suite de cette réunion de conciliation, les délégués ouvriers, ainsi qu'ils l'avaient déclaré, ont provoqué une réunion générale des grévistes auxquels devaient être soumis les termes de la conciliation.

Dans cette réunion, les ouvriers boulangers ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Les brigadiers seront payés à raison de 6 francs par jour, soit 36 francs la semaine pour six jours. Les seconds seront payés à raison de 5 fr. 50 par jour, soit 33 francs la semaine et pour six jours.

Il est entendu que les prix ci-dessus sont applicables pour les boulangeries qui font jusqu'à quatre fournées.

Au-dessus de quatre fournées, les fournées supplémentaires seront payées 1 franc.

Il est également entendu que les patrons, en acceptant le roulement, s'engagent à payer le remplaçant au prix de l'homme à demeure.

Toutes ces conditions sont acceptées par les ouvriers sous la condition expresse qu'un contrat, dont la durée reste à fixer, liera les deux parties.

Ce tarif sera soumis aujourd'hui mardi aux patrons, dans une réunion qui sera tenue à trois heures de l'après-midi.

Les patrouilles continuent à parcourir la ville. Un seul incident à noter : la nuit dernière des grévistes ont attaqué à coups de revolver la boutique de M. Gavé, boulanger, rue Martainville; les auteurs de cette agression se sont enfuis quand la police est accourue.

Dans la banlieue, à Sotteville notamment, on a dû mettre également des ouvriers militaires à la disposition des boulangers et des patrouilles de gendarmes ont été organisées.

A *Bordeaux*, la presque totalité des patrons boulangers n'ayant pas accepté le repos hebdomadaire par roulement, les ouvriers ont voté la grève générale immédiate. Toutefois une vingtaine de patrons consentant à appliquer le système demandé par les ouvriers, continueront la fabrication, et leurs boulangeries ne seront pas inquiétées par les grévistes.

On assure qu'une cinquantaine d'autres chefs de maison accepteront aussi le repos par roulement, ce qui porterait à soixante-dix sur trois cents le nombre des boulangeries qui continueraient le travail.

LES ALLUMEURS DE GAZ DE PARIS

Le conseil syndical des allumeurs de gaz s'est réuni hier soir à la Bourse du travail et a adopté un ordre du jour ainsi conçu :

La Compagnie parisienne du gaz, en liquidation, n'ayant pas encore mis en application la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, malgré que cette loi soit en conformité avec les délibérations du Conseil municipal sur l'assimilation au personnel municipal,

Mandate la commission exécutive pour toutes démarches nécessaires auprès de la compagnie, de la ville de Paris et du ministère, pour l'application immédiate de la loi.

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT MAGNAUD

Le président Magnaud vient d'adresser au président de la Chambre des députés la lettre suivante :

Château-Thierry, 3 septembre.

Monsieur le président et cher collègue,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'utilité qu'il y aurait pour le Parlement à prêcher d'exemple, en appliquant dès à présent la loi sur le repos hebdomadaire à tous les employés, à un titre quelconque, du Sénat et de la Chambre des députés.

Veuillez agréer, etc.

Président MAGNAUD,
député de Paris.

Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que les employés du Sénat et de la Chambre des députés ne sont nullement exclus du bénéfice de la loi sur le repos hebdomadaire.

Académie des sciences

La dernière éruption du Stromboli. — Le directeur de l'observatoire de Messine a envoyé d'intéressants renseignements sur la récente éruption du Stromboli. Le volcan était resté menaçant depuis le mois de février, époque à laquelle sa grande fureur s'était apaisée et il ne laissait plus s'échapper que de la fumée. Mais par une fâcheuse compensation, le Vésuve était rentré en activité. Au mois de juillet, ce fut l'inverse : le Vésuve se calma et le Stromboli recommença à jeter feu et flammes. Les volcans en travail auraient-ils entre eux une organisation « par roulement » comme l'ont certaines industries ? Ou bien une sorte de cheminée souterraine — cela paraît plus probable — relie-t-elle ces deux grandes « soupapes de sûreté » terrestres, le Vésuve et le Stromboli ? Il y a là, en tout état de cause, d'instructives remarques à faire, tant au point de vue de la sécurité des populations avoisinant les volcans, qu'à celui de la science en général.

Niveau autocollimateur. — Le terme « collimateur » définit simplement un instrument servant à effectuer les nivellements et autres opérations géodésiques.

L'autocollimateur, sans opérer absolument par lui-même et sans aucun préparateur, — ce qui, serait trop beau, — a sur les appareils du même genre l'avantage d'opérer plus rapidement, avec plus de précision, et sur des zones de nivellement de plus grande étendue.

M. Bouquet de la Grye a présenté à l'Académie l'autocollimateur de MM. Druancourt et Claude, récemment mis en essai par la commission du nivellement général de la France et qui a donné de bons résultats; on peut en croire M. Bouquet de la Grye pour lequel ces délicats instruments n'ont pas de secrets.

La synthèse des produits borates des lacs de Californie. — M. Lacroix donne des détails sur une synthèse effectuée par M. de Schulten de certains produits borates, c'est-à-dire provenant du borax, que contiennent les lacs de Californie : ils portent les noms de trichyte et de northapite. Cela est surtout intéressant pour les minéralogistes; néanmoins une synthèse bien faite est toujours instructive d'une façon générale.

Correspondance. — La correspondance contient diverses communications qui méritent d'être signalées. La comète de Kopp a été observée à Lyon et à Alger. M. Marcel Mirande, sous la direction de M. Giard, au laboratoire de Wimereux près de Boulogne-sur-Mer, a observé et étudié une coloration rouge des plantes, l'antocianine, produite par la piqûre d'un insecte.

FAITS DIVERS

Mardi 4 septembre. — La pression barométrique s'est relevée dans l'ouest de l'Europe et une aire supérieure à 765 mm. s'étend ce matin des îles Britanniques à la péninsule des Balkans et à la Finlande.

Une faible dépression aborde la Norvège (Bodœ 765 mm.).

Le vent est faible et variable avec mer belle sur toutes nos côtes.

Les pluies restent extrêmement rares en Europe; on n'en signale que 4 mm. à Moscou, 1 à Hernosand, Valencia et Scilly.

La température est encore très élevée sur nos régions, surtout dans l'est; on a relevé des maxima de 34° à Charleville, 33° à Belfort, Lyon, 32° à Dunkerque et à Limoges.

On notait ce matin, à 7 heures, 18° au puy de Dôme, 12° au mont Aigoual, 7° au pic du Midi.

En France, la période de sécheresse paraît devoir continuer avec temps moins chaud dans le nord-ouest.

A Paris, hier, la température moyenne, 20°7, a été supérieure de 4°6 à la normale (16°1).

A la tour Eiffel, maximum 23°2, le 3, à 2 h. du soir; minimum 22°5 le 4, à 4 h. 30 du matin.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Continuation du régime de temps beau et brumeux par vent très faible des régions sud.

La température fournit encore hier des maxima voisins de 33° et une moyenne supérieure à la normale de 6°8. Ce matin les minima sont compris entre 12 et 14°.

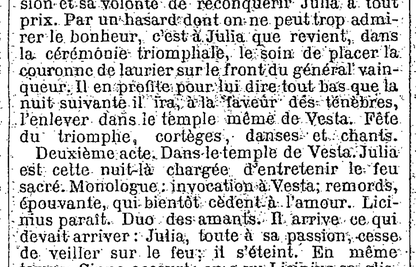

LA ROUTE DU POLE ET LE PASSAGE NORD-OUEST. — Une dépêche parvenue à Copenhague de Nomé, situé sur le détroit de Behring, dans l'Alaska, annonce que l'expédition arctique norvégienne y est arrivée, et que par conséquent le passage nord-ouest, célèbre dans les annales des expéditions au pôle, a été franchi. Il s'agit évidemment de l'expédition norvégienne du *Gjoa* dont Nansen surveilla les préparatifs en 1902. Le *Gjoa* est un simple petit navire de 70 tonneaux avec sept hommes d'équipages; mais il offre cette particularité d'être muni d'un moteur à pétrole de 14 chevaux de puissance qui en fait un navire mixte et qui lui permet de naviguer par des temps où la navigation à voile est impossible, ou bien d'éviter certains dangers polaires; il a emporté, dans ce but, une provision de pétrole dans sa cale dont il use avec ménagement et qu'il remplace par de l'eau de mer, au fur et à mesure de l'usage, pour ne pas se délester. Le *Gjoa* a été rencontré par des baleinières au Groenland pendant l'été de 1905. Il en repartit du côté nord-ouest en annonçant qu'on le verrait dans le Pacifique à l'automne 1906; le vaillant petit navire paraît avoir accompli, en effet, sa mission.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS A MARSEILLE. — Les congressistes étudiants se sont réunis hier en deux groupes, sciences et droit, à la faculté des sciences et ont adopté différents vœux.

De leur côté, les délégués de la fédération internationale des étudiants *Corda fratres*, réunis sous la présidence de M. Tsembery, délégué hongrois, ont voté à l'unanimité l'adresse suivante au président de la République :

Les délégués de la fédération internationale des étudiants *Cordafratres*, réunis en congrès à Marseille, adressent à M. le président de la République l'expression de leur respectueuse mais bien vive sympathie.

Des adresses ont été également envoyées aux souverains des 18 nations représentées au congrès, ainsi qu'au ministre de l'instruction publique en Italie.

LE DIAMANT BLEU. — La comtesse de Rodellec du Porzic a demandé au juge d'instruction d'entendre le receveur du bureau central des postes de Brest. Ce témoin déclarera que le matin du 3 août, c'est-à-dire le lendemain de la disparition de la bague, la châtelaine de Ker-Stears alla le trouver, le priant de l'avertir si M. Greger se présentait aux guichets pour expédier un objet quelconque, et qu'il se refusa à faire droit à cette demande, invoquant le secret professionnel.

Aux yeux de la plaignante, cette démarche tendrait à démontrer que c'est bien elle, et non son mari, comme le prétend M. Greger, qui, la première, a soupçonné et accusé ce dernier d'avoir dérobé le bijou.

De son côté, M. Greger a fait parvenir à son avocat un paquet de lettres qu'il a reçues de fournisseurs et d'amis. Il lui a écrit en outre, pour lui fournir des explications sur un différend qu'il eut à Buenos-Aires avec un peintre belge et sur les circonstances dans lesquelles il quitta précipitamment cette ville. Le différend porte sur une somme de 5,000 francs, solde du prix d'un portrait de Mme Greger fait par l'artiste belge, et dont M. Greger affirme n'être point débiteur envers ce dernier.

Quant aux circonstances dans lesquelles il quitta Buenos-Aires, l'inculpé les explique en disant qu'ayant trouvé par hasard une place sur un paquebot en partance pour l'Europe, il quitta l'Amérique plus tôt qu'il n'avait prévu. Par suite de cet embarquement anticipé, il laissa quelques comptes en souffrance chez divers fournisseurs. Mais la plupart de ces comptes auraient été réglés par l'intermédiaire de l'ambassade de Russie.

UNE BOULANGERIE EN FLAMMES A SURESNES. — Un incendie qui a bientôt pris des proportions considérables s'est déclaré hier, un peu avant minuit, au n° 9 de la place d'Armes, dans le vieux quartier de Suresnes, presque au pied du Mont-Valérien, au rez-de-chaussée d'un immeuble occupé par MM. Petit, boulanger, et Cottin, fruitier.

Tous les locataires dormaient, au moment où a éclaté l'incendie; seuls, le boulanger et son mitron travaillaient dans le fournil. Ils appelèrent au secours, mais le feu était déjà dans sa pleine intensité lorsque les pompiers de Suresnes et de Puteaux accoururent sur les lieux. De toutes parts, s'ouvraient les fenêtres des gens surpris dans leur sommeil et éclataient des appels désespérés. Affolé, un jeune homme de vingt-deux ans, M. Gronard, se précipita du deuxième étage sur le pavé de la rue et se brisa les membres. Tandis qu'on l'emportait, sans connaissance, dans une pharmacie voisine, un de ses camarades, M. Léon Evrard, couvreur, rue des Bourets, grimpait courageusement sur une échelle et parvenait à sauver Mme Gronard qui, affolée, elle aussi, allait, comme son fils, se précipiter dans la rue. Le brave garçon fit une chute de quatre mètres en accomplissant cet acte de dévouement et se blessa assez sérieusement. Trois petits enfants furent également sauvés.

Le commissaire de police de Puteaux, M. Andrieux, qui, dès le début du sinistre, avait organisé rapidement un service d'ordre, fit appel à la pompe automobile de l'état-major, dont l'intervention fut particulièrement efficace. Ce sinistre a malheureusement fait une victime nouvelle dans la personne d'un locataire, M. Salmon, employé à la Compagnie du gaz, qui, surpris par la fumée, n'a pu se sauver et est tombé asphyxié. Quand on a tenté de le retirer des flammes, son cadavre était carbonisé.

Des renseignements qui nous ont été fournis par M. Andrieux, commissaire de police, il résulte que les causes de cet incendie sont purement accidentelles. Le feu a pris dans la cage de l'escalier, probablement par suite du contact des braises de la boulangerie avec les paniers et les corbeilles de cuisson. Les immeubles habités par les familles Gronard et Petit sont complètement détruits. Tous leurs meubles ont été la proie des flammes. On procède en ce moment à l'évaluation des pertes, qui sont couvertes, en partie, par des assurances.

ENFANT NOYÉ. — Un enfant de dix ans, le petit Alexandre Hacher, habitant chez ses parents, rue du Ménil, 239, à Asnières, s'est noyé accidentellement ce matin, en se baignant dans la Seine, à l'endroit dit « au Petit-Gennevilliers », près du pont neuf d'Argenteuil. Les soins qui lui ont été donnés dès qu'il fut retiré de l'eau n'ont pu le rappeler à la vie.

L'ASSASSINAT D'UN COMMISSAIRE DE POLICE. — Les obsèques du commissaire de police Montial, assassiné par l'anarchiste Melani, ont eu lieu hier après-midi, à Lyon, au milieu d'une affluence considérable.

Le corbillard, parti de l'Hôtel-Dieu, précédé et chargé de couronnes, était suivi par MM. Alapetite, préfet du Rhône; Herriot, maire de Lyon; Cazeneuve, député; Roch et Brion, substituts du procureur général; Cacaud, secrétaire général de la préfecture de police; Sébille, chef de la Sûreté; Royon, secrétaire du procureur de la République; les juges d'instruction, les commissaires de police de l'agglomération lyonnaise et un grand nombre de fonctionnaires.

Le long cortège de notabilités et d'amis s'est dirigé vers la gare de Perrache. Là, M. Sébille, chef de la Sûreté, a rendu un hommage ému à celui dont la carrière loyale et active vient d'être brisée par le couteau d'un assassin. Il a retracé la vie de Montial, qui, a-t-il dit, est tombé au champ d'honneur, frappé traîtreusement par un ennemi fanatique de la société. Il est mort en soldat de l'ordre et de la loi.

M. Roch, au nom des magistrats, s'est associé à l'hommage rendu à la mémoire de M. Montial.

M. Alapetite, préfet, au nom du gouvernement de la République et du ministre de l'intérieur dont il en a reçu mandat, a salué, avant qu'elle aille dormir dans sa terre natale, la dépouille de l'homme qui a eu une fin tragique dont l'horreur n'est diminuée que par le courage qui n'avait pas abandonné la victime. Il a fait allusion à l'assassinat du regretté président Carnot :

En 1894, a ajouté M. Alapetite, la ville de Lyon a vu choisir la victime la plus pure, la plus vénérée, comme si l'on avait voulu porter un défi à l'indulgence des hommes. Il était réservé à la même ville de voir, douze ans plus tard, un attentat pareil commis contre un magistrat qui était bon, miséricordieux, qui représentait la loi, l'ordre social, la défense de nos foyers, de nos familles, de tout ce qui nous est cher.

L'armée de l'ordre ne lutte plus à armes égales avec l'armée du crime : elle a besoin d'une justice sans faiblesse. L'opinion publique attendait, pour se recueillir, une tragédie comme celle-ci. J'apporte l'hommage de la société tout entière, meurtrie, révoltée dans sa conscience, à ce soldat du devoir, frappé au service de la patrie.

Enfin le maire, M. Herriot, présente à la famille de Montial les regrets et les condoléances de la ville de Lyon. « La société tout entière, dit-il, après un attentat aussi monstrueux, a le devoir de demander une répression sans pitié contre de telles violences. »

Les autorités, le corps des gardiens de la paix, les brigades de sûreté et tous les assistants ont défilé ensuite, au milieu de l'émotion générale, devant la dépouille du commissaire de police.

LE FEU. — De Rennes on nous télégraphie que plusieurs incendies viennent d'éclater sur différents points du département d'Ille-et-Vilaine.

A Cadran (commune d'Epiniac) vingt-trois maisons ont été la proie des flammes avec une telle rapidité que les malheureux habitants n'ont pu rien sauver.

L'église de Cancale est en partie détruite. Il ne reste que la maçonnerie. Vitraux, mobilier, toiture, tout est brûlé, et cela à la suite d'une fusée mal lancée qui est venue s'abattre sur le toit de l'église. Le feu s'est propagé si rapidement que les secours ont été impuissants.

Enfin, le feu a pris dans la nuit, vers trois heures du matin, dans une maison bourgeoise de la rue Lafayette, à Rennes. Les secours ont été si prompts que l'incendie n'a pas causé tous les dégâts à redouter. Cela a permis de voir que l'appartement où avait éclaté l'incendie, momentanément inhabité par l'occupant, une dame Guicheteau, actuellement en villégiature, avait été cambriolé, mais cambriolé d'une singulière façon : tous les meubles avaient été visités, les serrures forcées et rien cependant n'a été pris; puis l'on a constaté qu'il existait sept foyers d'incendie soigneusement préparés.

Etranges, ces cambrioleurs qui ne prennent rien et se contentent de mettre le feu.

INCENDIES DE FORÊT. — Depuis quelques jours un incendie opère ses ravages dans les énormes surfaces boisées en pins silvestres situées dans le canton de Saint-Amans (Lozère), à vingt kilomètres environ de Mende. Tous les efforts de la population intéressée pour arrêter les progrès du feu, qui trouve un merveilleux agent de transmission dans le gazon et les broussailles desséchés par la forte sécheresse qui sévit depuis quatre mois dans ce département, sont jusqu'ici restés vains.

Un incendie, qui a duré deux jours, a détruit environ vingt hectares du bois de Montbel (Haute-Loire).

Depuis quinze jours, on aperçoit de tous côtés dans la Margeride, sur les communes de Grèze, Chanaleilles, le Malzieu, de nombreux incendies de bruyères.

On en signale d'autres dans l'arrondissement de Brioude et du Puy.

Il semble que ces sinistres répétés sont dus à la sécheresse exceptionnelle de cette année.

Le feu continue à ravager les landes girondines.

Plus de cinq cents hectares ont été détruits au lieudit le Puch, sur la route de Bayonne. Le procureur de la République se trouvait précisément sur les lieux au moment où l'incendie a pris naissance.

Les premiers renseignements recueillis au cours de l'enquête judiciaire tendraient à confirmer la possibilité d'actes de malveillance.

Un incendie dû à la sécheresse s'est déclaré hier dans un bois situé aux Bonnévaux, entre Renaison et les Noes, près de Roanne (Loire). Plusieurs hectares sont déjà ravagés. On redoute que le feu ne se propage à la Madeleine, dans les immenses forêts de l'Etat.

Depuis quelques jours, un violent incendie s'est déclaré dans les bois situés sur le territoire du Chambon-Feugerolles (Loire). L'incendie, que l'on croyait éteint, s'est rallumé hier matin et a pris des proportions considérables.

ACCIDENT DE CHASSE. — Dimanche, à Méréville, arrondissement d'Etampes, un chasseur d'Etampes a tué un enfant d'un coup de fusil et a blessé le père.

NAUFRAGES DUS A LA BRUME. — Le vapeur *Hirondelle*, du port de Morlaix, a coulé au large de Perros-Guirec. L'équipage est sauvé.

Le brick-goélette échoué sur le roc du Pourceau, près Molène, se nomme *Arthur* et non *Aimée*, comme on l'avait signalé à la préfecture. Le bateau est perdu. Le capitaine Prat et ses hommes, recueillis par le canot de sauvetage, font route sur le Conquet.

ARRESTATIONS D'ITALIENS A MARSEILLE. — On mande de Marseille que M. Caillol de Poncy, expert chimiste, chargé par le parquet de l'examen des explosifs saisis chez le cordonnier Cirillo et des objets découverts chez d'Angelo, a déposé son rapport. Il constate que l'explosif saisi chez Cirillo est des plus dangereux.

L'expert déclare ensuite que parmi les objets saisis chez d'Angelo, les boules en verre dont l'inculpé n'a pu justifier l'usage peuvent être utilisées comme bombe et que la poudre trouvée chez Cirillo en formerait la matière explosive; mais jusqu'ici il n'existe, d'après l'instruction, aucune preuve d'une entente entre les deux inculpés Cirillo et d'Angelo.

L'instruction, un moment arrêtée pour permettre à M. Caillol de Poncy de procéder à ses expertises, va reprendre, et Cirillo sera conduit devant le juge d'instruction pour subir un nouvel interrogatoire.

INFORMATIONS DIVERSES

— Les examens d'admission à l'Ecole spéciale d'architecture commenceront le 25 septembre. Les inscriptions seront reçues au nouveau siège de l'école, à Paris, 254, boulevard Raspail, jusqu'au 20 septembre.

— Le consulat général de Serbie à Paris nous informe que le baron de Schwarz n'y remplit plus les fonctions de secrétaire.

TRIBUNAUX

Mauvais fils. — M. Georges Madeleine-Perdillot, artiste dramatique, comparaissait hier, devant la neuvième chambre correctionnelle, sous les inculpations : 1° de coups et blessures; 2° de menaces de mort sous condition.

Les faits qui l'amenaient devant les juges sont les suivants, tels qu'ils ont été contés par la mère plaignante devant le commissaire de police du quartier de la Plaine-Monceau :

... Il y a cinq ans que mon fils Georges, âgé de vingt-quatre ans, se conduit mal et m'exploite à l'aide de menaces et de violences. J'étais alors rue Ballu, où son attitude scandalisa toute la maison. Quand ceux qui entendaient les scènes et me voyaient la figure meurtrie lui adressaient des reproches, il répondait que je me grisais et que j'étais tombée. Cependant le concierge lui fit observer, un jour, que j'avais au cou des traces de strangulation. Jamais il n'a eu de position. Il est bien entré autrefois au théâtre, mais on l'a congédié. Il fait semblant de me croire beaucoup de fortune. Il sait bien cependant ce que j'ai dû, à plusieurs reprises, prélever sur le capital pour lui remettre ce qu'il réclamait dans des accès de colère qui me faisaient peur. En réalité, mes ressources sont des plus modestes. J'ai bien encore une maison qui me rapporte 7,000 fr., mais j'ai dû la grever d'hypothèques et je n'ai même plus 4,000 francs d'argent.

Généralement, mon fils reste couché une partie de la journée. Il me faut même lui servir son repas au lit. Quand il se lève à quatre heures, c'est pour aller prendre son apéritif. Son absinthe lui est indispensable. Ensuite, il me cherche querelle, car il lui faut de l'argent pour sa soirée. Il en obtient trop souvent par intimidation et en me battant. L'an dernier, il m'a coûté 25,000 francs. J'avais fait ce gros sacrifice parce que j'avais cru, comme il l'affirmait, qu'il allait partir en Amérique, où il devait se faire une belle position. J'ai appris qu'il avait gaspillé les 25,000 francs avec une maîtresse. Maintes fois il s'adressa à des prêteurs, et afin d'obtenir du crédit, raconta que j'étais presque mourante. Actuellement, il cherche encore à emprunter sur ma succession 50,000 francs, pour donner à une chanteuse de café-concert. Il ne se passe pas de jour où je ne sois l'objet de ses outrages et de ses voies de fait. J'ai la faiblesse de lui pardonner et toujours il recommence.

Il y a deux ans, à la suite d'un coup de pied qu'il m'avait donné dans le bas-ventre, je faillis avoir une péritonite.

Le 25 juillet dernier, je lui avais déjà remis 100 fr., lorsqu'il me réclama encore de l'argent. Je refusai de lui donner satisfaction. Il s'empara alors d'une bouteille de Saint-Galmier qui était sur la table et m'en porta un coup sur la tempe gauche. Je restai huit jours sans sortir. Après m'avoir porté ces coups, comme je m'étais levée, il m'a saisie par les oreilles et m'a cogné la tête contre le mur, brisant mes peignes. Ensuite, il me porta dans le dos des coups de poing qui eurent pour conséquence de légers crachements de sang au cours de la nuit.

Le dimanche suivant, avenue de Villiers, où il m'attendait sur un banc, il me montra un rasoir en me disant : « Il faut que je fasse un malheur! »

A bout de patience et de souffrances, je me suis décidée à porter plainte et j'ai demandé que l'on me protégeât contre mon mauvais fils.

A l'audience, ce mauvais fils se contente de dire :

Lorsque je suis en colère, je ne suis plus maître de moi. Je mêle livre alors à des actes que je regrette vivement ensuite.

Le tribunal l'a condamné à six mois d'emprisonnement et à cinq années d'interdiction de séjour.

Cambrioleurs lardés. — Camille Lemaire et Camille Legrand, deux jeunes cambrioleurs, s'introduisaient, le 2 juin dernier, rue du Pont-de-l'Est, 112, à Saint-Denis, dans l'appartement de Mme Voyer.

Au cours de leur cambriolage, Camille Lemaire et Camille Legrand entendirent du bruit dans l'escalier. Affolés, ils se glissèrent sous le lit de Mme Voyer.

M. Voyer fils, entrant dans la chambre de sa mère, les aperçut. Il appela des voisins. Ceux-ci accoururent; les cambrioleurs, pendant ce temps, s'obstinaient à rester sous le lit. Ils gémissaient et pleurnichaient. Afin de les obliger à déguerpir de leur singulière cachette, on les piqua avec des pointes de couteaux. Ce fut peine perdue, Camille Lemaire et Camille Legrand restaient sous le lit.

Enfin, des gardiens de la paix parvinrent, en déplaçant le lit, à s'emparer d'eux. L'un des cambrioleurs avait reçu neuf coups de pointe de couteau, l'autre cinq !

Lemaire et Legrand ont comparu hier, devant la cour d'assises de la Seine. Ils ont été condamnés : Legrand, à six ans de travaux forcés et à la relégation; Lemaire, à cinq ans de prison.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort du comte Victor d'Adhémar, président du comité royaliste départemental de la Haute-Garonne, décédé après une longue maladie.

Il exerçait d'une grande autorité sur son parti.

Ajoutons qu'il était, depuis bien des années, l'un des mainteneurs les plus éminents des jeux floraux.

Il jouissait du respect et de la sympathie de ses compatriotes, sans distinction d'opinions.

Aux obsèques civiles de M. Julien Sermet, inspecteur des théâtres du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, célébrées au cimetière du Père-Lachaise, M. Gustave Geffroy, au nom de l'Association des journalistes républicains, et M. Georges Montorgueil, au nom de l'Association des journalistes parisiens, ont dit en termes émus le dernier adieu à ce confrère; de nombreux amis sont venus serrer la main à la veuve, à ses enfants et à notre sympathique confrère Mario Sermet.

THÉATRES

On rentre :

M. Gailhard est attendu aujourd'hui ou demain à l'Opéra.

Mme Sarah Bernhardt arrive aujourd'hui à Paris, venant de Belle-Isle.

M. André Antoine est arrivé hier matin à Paris, venant de Camaret. Il s'est rendu à l'Odéon où après avoir examiné l'état des travaux de réparation que nous avons déjà fait connaître, il a reçu la plupart des artistes engagés par lui. Dès cet après-midi, on répète *Chatterton*, *Jules César* et la *Maison des juges*. Pour les jours suivants, figurent également au tableau : la *Faute de l'abbé Mouret*, et *la Préférée*, trois actes de M. Lucien Descaves.

Mlle Berthe Cerny est rentrée à Paris. Elle assistait hier à la répétition de la *Courtisane* de M. Arnyvelde.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

Mon cher ami,

Plusieurs journaux ayant annoncé des titres fantaisistes ou défigurés de la pièce que j'ai écrite pour la Comédie-Française et qu'elle représentera cet hiver, voulez-vous avoir l'obligeance de préciser que ma nouvelle comédie en quatre actes s'intitule *Poliche*, surnom du personnage qu'interprétera M. de Féraudy?

Quant à la pièce que le directeur du Vaudeville annonce au programme de sa saison, et que j'ai effectivement promis d'écrire en vue de ce théâtre, je n'ai pas encore décidé la suite que je donnerai à ce projet, une entente nouvelle étant survenue entre Mme Sarah Bernhardt et moi. Mais quelle que soit la pièce que j'écrirai et donnerai après *Poliche*, une chose certaine, c'est qu'en aucun cas elle ne portera le titre purement provisoire de la *Femme artiste*.

Croyez, mon cher confrère, à mes sentiments les meilleurs.

HENRY BATAILLE.

— Ce soir :

Réouverture, à neuf heures, du théâtre du Vaudeville par la 25e représentation de *Chaîne anglaise*, comédie en trois actes de MM. Camille Oudinot et Abel Hermant, jouée par MM. Lérand, Louis Gauthier, André Brulé, Baron fils, Roger Monteaux, Joffre, André Dubosc (début), Victor Boucher, Aussourd, Vertin, Lucien Brulé, Georges Baud; Mmes Gabrielle Dorziat, Cécile Caron, Henriette Harlay.

Au théâtre Cluny, à neuf heures, première représentation de *Mes oncles s'amusent !*, vaudeville en trois actes de MM. Hugues Delorme et Francis Gally :

MM. Bardès, Marius Dumonstier; Valot, Théodule Bertaut; Perret, Hector Simier; Champagne, La Reynie; Jacquier, Godisson; Marius, le prince Métoilamonpoul; Le Prin, Adolphe; Cowley, Bibi; Noressite, La Teignie; Nirpel, Berneuil; Riva, un brigadier; Alcime, un agent; Bullière, Bernier; Alphonse, un commissionnaire.

Mmes Daveny, Paille-de-Riz; Frank-Mel, Thibé Dumoustier; Cécile Barré, Yvonne Simier; Villeroy, Chichette; du Bled, Rose; Hervé, Julie.

A l'Opéra-Comique le *Roi d'Ys*, avec MM. Beyle, Dufranne, Vieuille; Mmes Friché et Vallandri.

— Mme Yvette Guilbert, revenue en mai dernier d'Amérique, y retourne cet automne; son engagement l'oblige à s'embarquer le 26 septembre à Cherbourg, et à reculer un peu ses débuts de comédienne qui devaient avoir lieu au commencement de l'hiver à Bruxelles.

— Tous les jours de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, les étrangers et Parisiens se rendent en foule au cinématographe le plus parfait qui existe, celui des Grands Magasins Dufayel, qui donne un programme entièrement nouveau accompagné par un excellent orchestre et les chœurs : Jeux olympiques d'Athènes, Voyage dans une étoile, Jack le ramoneur, les Chiens contrebandiers, l'Ecrin du radjah, etc. Après le spectacle, five o'clock tea servi par Potel et Chabot dans le palmarium où se fait entendre la symphonie Dufayel.

SPECTACLES DU MARDI 4 SEPTEMBRE

Opéra, relâche. — Mercredi, 8 h. — Les Maîtres chanteurs.
Français, 8 h. 1/4. — Les Folies amoureuses. — Le Cid.
Opéra-Comique, 8 h. 1/2. — Le Roi d'Ys.
Vaudeville, 9 h. 1/4. — Chaîne anglaise.
Porte-Saint-Martin, 8 h. 1/2. — Strasbourg! ou les Prussiens en Alsace.
Gaîté, 8 h. 1/2. — L'Héritage d'Yvette. — L'Abbé Constantin.
Palais-Royal, 8 h. 1/2. — Les Amis avant tout. — La Dame du 23.
Ambigu, 8 h. 1/2. — Roule-ta-Bosse.
Cluny, 8 h. 1/2. Chez le critique. — Mes Oncles s'amusent.
Marigny-Théâtre. Tél. 101-89. 8 h. 1/2. — Miss Ruth dans Radha, mimodrame hindou.
Déjazet, 8 h. 1/2. — 112... ou Elle?... — Tire au Flanc!
Châtelet, 8 h. 40. — Michel Strogoff.
Folies-Bergère, 8 h. 1/2. — Le Timbre d'or.
Parisiana. Ohé! Cupidon, opérette bouffe. Esther Lekain.
Gds Magasins Dufayel. De 2 à 5 h. Attractions variées. — Concert. — Buffet-Glacier. — Fermé le dimanche.
Cirque d'Hiver, 8 h. 1/2. — Fox Hunting. Chasse au renard.
Eng'hien, 11 m. de Paris, 152 trains par jour. Etablissement thermal. — Casino. — La Mascotte.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.
Mus. Grévin. Le Siège de Port-Arthur. Les Catacombes romaines. Le Cirque. L'actualité par le cinématographe.
T. Eiffel, asc. 10 h. m. à nuit. 1er et 2e Rest. Mat. dim. et fêtes 3 h.

SPECTACLES DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE

Opéra, 8 h. — Les Maîtres chanteurs. — Jeudi, relâche.
Français, 8 h. 1/2. — La Fontaine de Jouvence. — La Paix chez soi. — L'Aventurière.
Opéra-Comique, 8 h. — Lakmé. — Les Noces de Jeannette.
(Les autres spectacles comme mardi)

LIBRAIRIE

L'ART ET LES ARTISTES

Revue d'art des Deux-Mondes
Directeur-fondateur : ARMAND DAYOT

Tel est le somma